

Hastelou (famille un temps représentée en pays guérandais au cours du XV^e siècle)

Cette famille ne semble représentée en pays guérandais que par deux femmes qui se sont alliées à deux familles du « terrouer ». Toutes deux sont inhumées au couvent Saint-Yves de Guérande.

Perrine Hastelou épouse Guillaume du Dreseuc (Arch. dép. Loire-Atlantique, supplément féodal, 1 E 684, f^o 112), fils d'Olivier du Dreseuc et de Guillemette Deno. Olivier décède le 22 novembre 1461 et suite à ce décès, le 5 mai 1462, Guillemette Deno présente un minu de rachat au vicomte de Saint-Nazaire pour ce qui est tenu de lui à foi, hommage et rachat ; elle est tutrice de Jeanne du Dreseuc, sœur de Guillaume et sa seule héritière ; les douaires de Guillemette, veuve d'Olivier du Dreseuc, aïeule de Jeanne, et celui de Perrine Hastelou, veuve de Guillaume, sont à cette date réservés (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 684, f^o 112).

Le 5 avril 1491, Perrine Hastelou, dame de la Jalousie, veuve de Pierre du Chastel, fonde une chapellenie d'une messe par semaine à être célébrée au couvent Saint-Yves de Guérande et pour être participante « es bonnes prieres, messes et service » des moines du couvent Saint-Yves ; pour cela, elle lui fait don de 4 œillets de saline (*ibid.*, H 895, f^o 4 v^o). Ces œillets ayant été acquis durant le mariage, les héritiers des défunts sont en droit de faire valoir leur droit après le décès de la veuve. Aussi s'est-elle engagée par testament à « recompencez » ceux-ci sur d'autres héritages. Les héritiers pouvant cependant recouvrer les 4 œillets en payant aux moines 80 livres. La dotation est confirmée par Antonine du Chastel, fille de Perrine Hastelou et de Pierre du Chastel qui a épousé maître Pierre Sorel (*ibid.*, H 603, f^o 11 v^o-12 v^o, *ibid.*, H 298, f^o 4 v^o art 17-5 art 20).

Sans doute toutes deux sont-elles à relier aux Hastelou, seigneurs de Trélan, que nous trouvons mentionnés dans les réformations et les montres rapportées à la paroisse Saint-Martin de Vannes (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 732-734) et dont le revenu noble est estimé, en 1464, à 12 livres et, en 1477, à 100 livres.

Toutefois un autre rapprochement peut être envisagé. En effet, le 3 février 1429 (n.st.), lors d'une réformation des nobles des exempts de la paroisse de Saint-Étienne-de-Montluc est recensé parmi les nobles Guillaume Hastelou ((LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Saint-Étienne-de-Montluc et site Archives remarquables), et le 5 mai 1447, lors d'une réformation des nobles et exempts de la paroisse de Corsept est enregistré Guillaume Hastelou en

possession d'une métairie qui fut à Guillaume Juhnneau « pere de la femme diudit Hastelou »
(LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Corsept et site « Archives remarquables »).

Alain GALLICE

GALLICE Alain, « Hastelou », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024